

HÉLICICULTURE

Hors filière organisée

CONDITION DE RÉUSSITE DU PROJET

La nécessité de s'informer et de se former est recommandée pour l'élevage

Technicité

Pour assurer une bonne rentabilité, il convient de bien maîtriser les paramètres d'hygrométrie, de luminosité et de température (essentiels durant les phases de reproduction et de nurserie). Le taux de mortalité est très élevé. Plusieurs années sont souvent nécessaires pour cette maîtrise.

Rentabilité

Il est souhaitable de limiter les coûts d'investissements en aménageant des bâtiments préexistants et en réalisant soi-même l'essentiel des installations. La vente de produits à base d'escargots implique l'aménagement d'un local de transformation ou en prestation de service.

Temps de travail

Il s'agit d'une activité très "gourmande" en main d'œuvre. Pour un éleveur qui produit environ 1 000 kg (environ 50 000 "Gros Gris"), le temps de travail est estimé à environ 2 000 heures par an (y compris transformation et commercialisation).

La surveillance des paramètres hygrométrie, température et nutrition des escargots sont les tâches les plus consommatrices de temps.

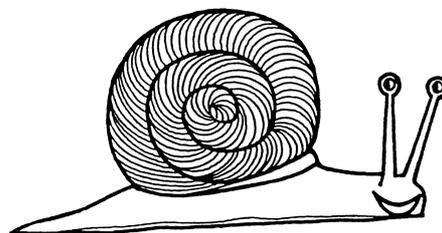
CONTEXTE LORRAIN

Il s'agit d'un atelier très technique où l'ensemble des paramètres est difficile à maîtriser.

L'élevage peut se faire hors sol ou en partie hors sol avec des parcs à l'extérieur. Dans la pratique, les élevages se font en partie à l'extérieur pour limiter les investissements et les charges.

Actuellement, en matière de rentabilité, l'élevage mixte (à l'intérieur, d'octobre à mars, et à l'extérieur, d'avril à septembre) est la technique la plus appropriée.

La production d'escargots implique souvent la transformation des produits (vente directe).



MARCHÉS et DÉBOUCHÉS

En Lorraine, il n'existe pas de filière hélicicole particulière. Ce sont les producteurs, eux-mêmes, qui commercialisent leur production. En Lorraine, il y a 10 producteurs qui commercialisent en direct.

Marché

La production française atteint quelques 400 à 1 000 tonnes par an pour une consommation de 25 à 30 000 tonnes (la France est le premier consommateur et transformateur mondial d'escargots). L'achat de ces matières premières d'escargots est donc très important.

Débouchés

Malgré la large gamme de produits transformés, la consommation d'escargots dans le Grand-Est (souvent en coquille) reste encore très saisonnière (fêtes de fin d'année) pour la vente directe (à la ferme, sur les marchés et salons). La vente à des GMS ou à des restaurants est concurrencée par des produits d'autres régions françaises où les conditions (température, irrigation) sont plus favorables.

Une concurrence supplémentaire provient des pays de l'Est où les coûts de production sont plus bas (production à 12,20 €/kg contre 19,82 €/kg en France).

Quelques zones en région Lorraine ne sont pas encore "couvertes" par les éleveurs actuels.

Types de produits

- Escargot vivant (peu de rentabilité),
- Escargot pré-cuisiné (ébouillanté, décoquillé, congelé, stérilisé en bocaux),
- Escargot cuisiné.

Races

Les espèces que l'on peut raisonnablement produire sont *Hélix aspersa* (Petit Gris) et *Hélix aspersa maxima* (Gros Gris). En Lorraine, il semblerait que les gros escargots soient plus facilement commercialisables car préférés des consommateurs.

Poids adulte : Petit Gris : 8 à 15 g - Gros Gris : 17 à 25 g.

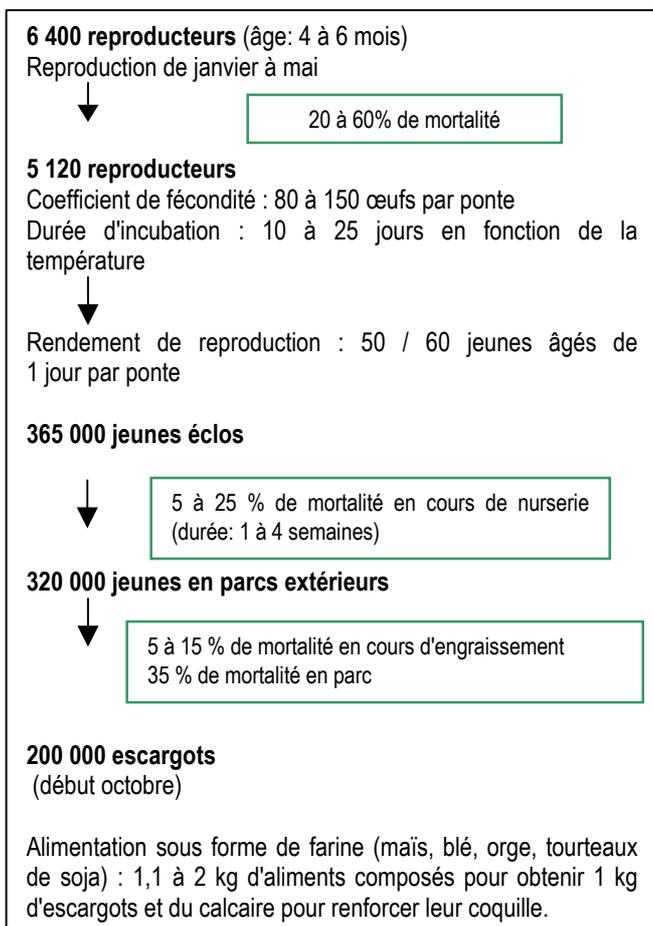
Taux de mortalité

Le taux est très variable. Il se situe aux environs de 50 % (œufs et escargots finis et vendus). Les pertes surviennent à l'éclosion, durant la croissance (nématodes,...) et pendant l'engraissement (prédateurs, maladies...).

Reproduction

L'escargot est un animal hermaphrodite avec accouplement nécessaire. *Concernant l'hibernation, il semblerait que la durée minimum de 3 mois ne soit plus nécessaire pour faciliter la reproduction. Un changement de milieu pourrait apporter le stimulus nécessaire...*

Quelques données concernant l'élevage mixte



A l'issue de l'engraissement, on peut espérer retirer 75 à 100 % d'animaux commercialisables pour l'escargot "Gros Gris".

On obtient alors 200 à 250 escargots commercialisables par m² de parc (en fonction des structures utilisées et de la densité de population).

Conditions applicables à l'élevage mixte

Hibernation

Température : 5 à 7° c
Humidité : 75 à 95 %
Eclairage : 18 h de jour et 6 h de nuit



Reproduction

Température : 20° c
Humidité : 75 à 95 %
Eclairage : 18 h de jour et 6 h de nuit

8 000 reproducteurs/ 30 m²



Nurserie

Température : 20° c
Humidité : 75 à 95 %
Eclairage : 18 h de jour et 6 h de nuit

80 à 150 œufs/escargot
1 boîte pour 40 reproducteurs



Croissance

Avril à septembre
Température : conditions naturelles
Humidité : conditions naturelles + arrosage
Eclairage : conditions naturelles

40 escargots/m²

La mise au parc se pratique traditionnellement après les saints de glace (mi-mai).

RÉGLEMENTATION

SMI (Seuil Maximum d'Installation) : justifier de 1 200 heures au moins.

Règles d'étiquetage

La dénomination de vente est réglementée :

- Hélix pomatia Linné "Escargot de Bourgogne"
- Hélix aspersa Muller "Escargot Petit Gris"
- Autre espèces du genre Hélix "Escargot" en général
- Achatina fulica "Achatine" (ce n'est pas un escargot - vigilance / aux ventes frauduleuses)

Il est conseillé de mentionner "Hélix aspersa Maxima" pour le "Gros Gris". Chacune des dénominations d'escargots doit être rédigée en caractères de même importance typographique.

Lorsque la dénomination de vente fait référence au beurre ou à un autre composant, la proportion doit figurer sur la liste des ingrédients. L'étiquetage des escargots présentés sous forme préemballée, comporte les mentions obligatoires suivantes :

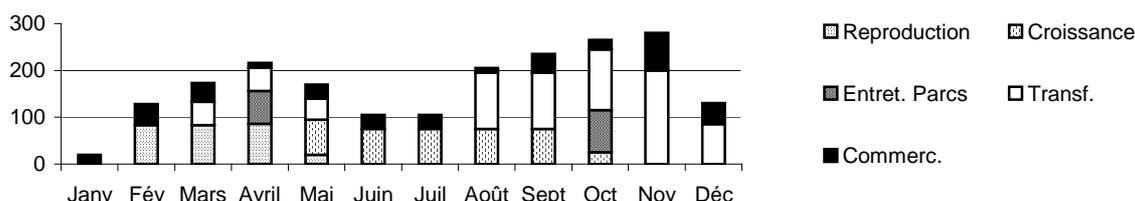
- La dénomination de vente doit comprendre un qualificatif décrivant l'état physique ou le traitement spécifique subi par la denrée.
- La masse totale consommable, c'est à dire la masse de chair et de farce définie.
- La désignation du calibre (voir tableau ci-dessous)
- Le nombre de pièces ou d'unités contenues.

Locaux d'abattage et de transformation : ils doivent répondre aux normes en vigueur selon le type de commercialisation pratiquée.

Calibre	Géants	Extra gros	Très gros	Belle grosseur	Moyens	Petits
Masse mini. de chair consommable pour 100 pièces	750 g	625 g	470 g	350 g	290 g	210 g
Masse mini. totale consommable aux 100 pièces	1 500 g	1 250 g	940 g	700 g	580 g	420 g

MAIN D'OEUVRE

Un éleveur qui produit environ 1 000 kg d'escargots a besoin d'environ 2 030 heures/an : entretien des parcs : 160 h - reproduction : 270 h - croissance : 400 h - transformation : 800 h (varie selon la fonctionnalité des locaux) - commercialisation : 400 h (varie selon les circuits de vente). Les pointes de travail en décembre (fêtes de fin d'année).



INVESTISSEMENTS

Le matériel de production – les reproducteurs

Il faut un bâtiment isolé, chauffé et un éclairage adapté. Le matériel d'élevage peut être, dans un premier temps, de "récupération" pour les pots de ponte (*pot à bouture transparent*) et les boîtes de nurserie (*boîte PVC grillagée*). Il faut également les parcs extérieurs. Les reproducteurs sont achetés auprès d'autres élevages ou sélectionnés parmi les escargots en engraissement.

Notons qu'il faut aussi compter les investissements liés à la commercialisation : bâtiment, véhicule, caisson frigorifique, etc... qui viennent s'ajouter au total d'investissement.

Le local de transformation

Il est nécessaire de valoriser et commercialiser ses produits pour rentabiliser sa production. Pour les locaux, il peut s'agir d'un atelier collectif, d'une location de laboratoire ou, pour des producteurs plus importants, d'un atelier individuel. Il faut alors compter entre 45 000 € et 60 000 € pour l'atelier de transformation hors main d'œuvre (gros œuvre, terrassement, gravier, sable...) et entre 25 000 et 38 000 € pour l'équipement (cellule froide, congélateur, table inox, balance...)

AIDES FINANCIÈRES

Conseil Régional

Des aides régionales au titre de la diversification existent dans le cas d'une création d'activité :

- Production : matériel d'élevage
- Aménagement de point de vente : équipement destiné à maintenir la chaîne du froid.
- Activité de transformation : gros œuvre, aménagement et équipement de tous les locaux nécessaires à la transformation des produits.

Aides auprès des collectivités locales.

Il est possible de bénéficier des aides à l'installation, d'un Plan d'Investissement.

Pour le montage des dossiers, contacter les Conseillers Agricoles des Chambres d'Agriculture.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Exemple d'un atelier produisant 200 000 escargots ou 2 tonnes d'escargots (petits gris) sur 1 000 m² et réalisant la transformation (avec location de laboratoire). Besoin de main d'œuvre (2 UTH).

Charges

Aliment du bétail (6200 kg x 0,26 € H.T)	1 607
Engrais, semences, produits déf.	396
Emballages	838
Combustibles, carburants, lubrif.	595
Autres matières premières	2 286
Achat d'animaux (pontes)	3 050
Eau, gaz, électricité, entretien	1 067
Entretien, réparation	381
Prime d'assurance	1 220
Rémunération d'intermédiaires*	6 658
Déplacement, frais PTT	2 590
Location laboratoire (42 jours x 76,21 €)	3 201
Publicité	1 524
Impôts, taxes, versements assimilés	228
Cotisations sociales	3 308
Dotations aux amortissements**	3 810

TOTAL charges d'exploitation : 32 759 €

Produits

Vente de produits : 42 940 €
(La vente des produits varie de 0,14 € à 0,46 € par escargot selon la préparation et les circuits de commercialisation)

Marge après rémunération salariés et locaux

10 181 €

(6,83 euros brut SMIC horaire)

Source : CFPPA des Savoie et du Bugey – "Diversifier...?" 2001

* main d'œuvre transformation : 2 pers. x 336 h x 9.91 €/h

** la dotation aux amortissements est plus élevée pour quelqu'un qui s'installe.

La marge peut varier (du simple au triple) d'une année à une autre selon les conditions climatiques (et autres) et la technicité de l'éleveur. De ce fait la production reste aléatoire.

FORMATION

Cycle long

C.F.P.P.A des Savoie et du Bugey

Formation qualifiante de niveau IV et V (2 sessions de 3 mois/an)

École de la Lande du Breil

Spécialisation d'Initiative Locale (560 h avec stages)

C.F.P.P.A de Châteaufarine

Formation d'éleveurs et de transformateurs d'escargots (Brevet Professionnel Agricole en Héliciculture et Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole en Héliciculture)

Cycle court

C.F.P.P.A des Savoie et du Bugey

Contacteur : C. SIMONCELLI
Château Reinach
73290 LA MOTTE SERVOLEX
Tél. : 04 79 25 42 02 – Fax : 04 79 25 44 08

École de la Lande du Breil

Rue Amiral Gaspard de Coligny – BP 1303
35016 RENNES cedex
Tél. : 02 99 59 34 94 – Fax : 02 99 54 92 31

C.F.P.P.A de Châteaufarine

10 avenue François Villon
25000 BESANCON
Tél. : 03 81 41 96 47 – Fax : 03 81 52 22 74
Stage d'initiation à l'héliciculture

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Personnes ressources

Ferme de Mussot, les Baroches (54) – M. PANOT
L'Escargotière, Molring (57) – M. GIRAUD
Document "Diversifier...?" 2001

Bibliographie

Le Mémento de l'éleveur d'escargots – C. AUBERT – 1996
– 261 p. – 32,67 € (ITAVI, Service Diffusion - 4, rue de la Bienfaisance, 75008 PARIS – Tél. : 01 45 22 77 05)

Les escargots – Connaissance - Elevage –
H. CHEVALLIER – 1999 (les Éditions RUSTICA)

L'escargot : biologie, élevage – J.-C. Bonnet, P. Aupinel,
J.-L. Vrillon – Édition I.N.R.A

"Diversifier...?" : Chambres d'Agriculture de Bourgogne,
Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne – 2001 (Centre
d'Études et de Ressources sur la Diversification – Tél.
03 86 85 02 10)

Internet - Manifestations

Site personnel : <http://escargot.free.fr/>

www.terre-net.fr, site global intéressant concernant
l'agriculture.

Foire aux escargots à Martigny-les-Bains (88) (mi mai)

Adresses utiles

I.T.A.V.I

Zoopôle Beaucemaine
Contact : M. Claude AUBERT
BP 37 - 22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 76 00 05

I.N.R.A

Centre de Recherche de POITOU-CHARENTES, Unité
héliciculture - Le Magneraud - B.P 5
17700 SURGERES - Tél. : 05 46 68 30 06

Groupements des Héliculteurs : Nord-Est

159 rue de Clermont - 68390 BALDERSHEIM

Bourgogne Franche-Comté

Président : M. Stéphane BESSON
CAT – Bourg - 71440 MONTRET
Tél. : 03 85 76 53 90

Syndicat des Producteurs d'Escargots du Centre (S.P.E.C)

Présidente : Mme Michèle GATELET
36 avenue des Pierrelets - 45380 CHAINGI
Tél. : 02 48 80 63 73

Union Nationale des Groupements d'Héliciculture (UNGH)

Président : M. Didier BONIS
Bréharadech - 29770 GOULIEN
Tél. : 02 98 70 25 83